

dans ma circonscription, fabrique en grande quantité les feutres destinés aux manufactures de papier. Elle en exporte beaucoup en Angleterre. Je crois savoir que le dégrèvement ne lui nuira aucunement. Cette maison trouve au Canada tous les clients qu'il lui est possible d'approvisionner et, en outre, elle expédie en Angleterre de grandes quantités de ses produits pour les fins de la fabrication du papier. Je ne pense guère que ces gens aient si peu d'esprit que de vendre à moitié prix en Suède, alors que leur usine doit fonctionner nuit et jour pour satisfaire à la demande du marché canadien ou du marché anglais.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 553: Couvertures de toute matière, non compris les couvertures d'automobiles, les couvertures utilisées sur les paquebots, ni les articles similaires, 20 p. 100, et la livre 5 cents.

L'hon. M. DUNNING: Les couvertures sont dégravées de 22½ p. 100 et 10c. la livre à 20 p. 100 et 5c. la livre.

M. DEACHMAN: Le ministre peut-il nous indiquer l'équivalent *ad valorem* de l'ensemble de ces deux droits?

L'hon. M. DUNNING: L'incidence *ad Valorem* des deux droits additionnés?

M. DEACHMAN: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Cela dépend de la valeur de la couverture, naturellement.

L'hon. M. DUNNING: Il est bien difficile de généraliser.

M. DEACHMAN: Prenons la moyenne des importations totales.

L'hon. M. DUNNING: Le total des droits perçus, compte tenu de l'escompte accordé pour l'expédition directe, atteignait tout près de \$100,000, sur une valeur facturée de \$250,000. Ce sont là, nécessairement, des chiffres approximatifs.

Le très hon. M. BENNETT: C'est 40 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: L'incidence *ad valorem* du double droit s'établissait à environ 40 p. 100.

M. DEACHMAN: C'est la moyenne?

L'hon. M. DUNNING: C'est la moyenne.

Le très hon. M. BENNETT: Nous n'importons qu'un certain genre de couvertures.

L'hon. M. DUNNING: En prenant les évaluations de l'an dernier, les nouveaux droits réunis s'élèveront en moyenne à environ 23 p. 100, autant que nous pouvons le déterminer. L'établissement de moyennes à pro-

[M. McCann.]

pos d'articles dont les prix présentent de grandes différences tend souvent à induire en erreur.

Le très hon. M. BENNETT: Quel était le droit en mai 1930?

L'hon. M. DUNNING: Les droits *ad valorem* n'ont pas changé depuis 1928. Le droit *ad valorem* actuel se trouve donc abaissé au-dessous de son niveau de mai 1930. Les droits spécifiques furent ajoutés d'abord en septembre 1930, à raison de 20c. sous le régime de la préférence britannique et ils furent abaissés de 20 à 10c. à la suite de la Conférence de 1932. Le présent accord abaisse le droit spécifique de 10c. à 5c. et le droit *ad valorem* à 20 p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en est pas moins plus élevé qu'en 1930.

L'hon. M. DUNNING: Si la moyenne est exacte dans son application aux droits *ad valorem* et spécifique réunis, l'ensemble correspondrait approximativement au droit en vigueur en 1930.

M. DEACHMAN: Le ministre peut-il donner le pourcentage du prix de revient de la main-d'œuvre dans la fabrication des couvertures? Il me semble qu'il devrait avoir ce renseignement en ce qui concerne le numéro à l'étude. J'ai soutenu qu'il devrait le donner à propos de tous ces postes du tarif douanier, afin que nous puissions en prendre connaissance avant de les discuter dans la Chambre. Ainsi, peut-être constaterions-nous que le coût de la main-d'œuvre, en ce qui concerne le présent numéro, s'établit à environ 25 p. 100. Supposons que cela fût vrai, je poserais à l'honorable député de Mont-Royal (M. Walsh) la question que voici: Si le prix de revient de la main-d'œuvre employée dans la fabrication de couvertures s'élève à 25 p. 100 du prix de vente, quelle somme constituerait, selon lui, un cadeau suffisant à faire par la population de l'Ouest aux manufacturiers de l'Est à titre de protection à ce numéro?

Des VOIX: Adopté.

M. DEACHMAN: Le ministre dispose-t-il de ce renseignement?

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas ce renseignement en ce qui a trait à la fabrication de couvertures. En effet, je crois qu'il serait difficile de se le procurer avec exactitude, car la plupart des manufactures de couvertures produisent aussi d'autres articles. Je doute fort qu'il soit possible de départager le coût de la main-d'œuvre dans un grand nombre des filatures qui fabriquent entre autres lainages des couvertures et autres articles. Je ne crois pas que j'aie un chiffre approximatif à ce sujet.